



Vices cachées dans l'achat d'une maison

Par **cynthiak**, le **15/11/2009** à **11:58**

Bonjour,

mon mari et moi nous venons d'acheter une maison à rénover, il y a une quinzaine de jours, en allant à la mairie la secrétaire nous a dit qu'il fallait nous relier assez rapidement au réseau d'assainissement des eaux usées de la commune, car la commune avait tout fait jusqu'à la limite de notre propriété. L'un des anciens propriétaires travaille et vit dans la même commune, à 20 mètres de chez nous (je viens de l'apprendre). Ils avaient dit au notaire qu'ils n'étaient pas au courant pour le système d'évacuation des eaux usées. Est-ce que cela pourrait être un vice caché?

Nous aimerions savoir si il est possible de nous faire rembourser une partie des travaux pour l'assainissement?

De plus en faisant ouvrir le compteur d'eau par l'employé de la commune, nous nous sommes aperçu (hier soir) que nous avons des fuites dans les évacuations des WC, lavabo, et de l'évier. Est-ce que c'est un vice caché?

Sachant que nous ne voulons pas casser la vente, mais seulement savoir si il y avait moyen de partager ses frais, car pour moi les ou tout du moins un des anciens propriétaires étaient au courant de ces petits problèmes.

Merci de me répondre, cette semaine, je vais voir depuis quand a été fait l'assainissement des eaux usées.

Par **cynthiak**, le **17/11/2009** à **10:10**

toujours personnes pour nous aider ou nous conseiller.